



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Quinze septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 17**

Excusés :

- M. BOUCHET pouvoir à Mme AUBIN,
- M. ROUSSILHE pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. TALABARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PERICHON,
- M. HUSSON pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. GANTHER,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : DÉCISION
MODIFICATIVE N°2 AU
BUDGET 2025.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des virements de crédits s'imposent suite à la cession du camping de Lapalisse.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

- BUDGET PRINCIPAL n°13800 (n°2) :

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Désignation	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
21321 / 993	Compensation à CCPDL cession camping	0,00	+ 132 965,00	132 365,00
2315 / 948	Provision petites villes de demain	1 092 000,00	+ 87 035,00	1 179 035,00
TOTAL			+ 220 000,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Désignation	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
024	Produit des cessions	0,00	+ 220 000,00	220 000,00 €
TOTAL			+ 220 000,00	

Cet ajout de crédits budgétaires va permettre d'encaisser le montant de la cession du camping de Lapalisse (220 000 €), de verser la compensation à la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE (132 964,51 €) et réaliser les écritures de cession du camping.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 24 SEP. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : 16 SEP. 2025

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

